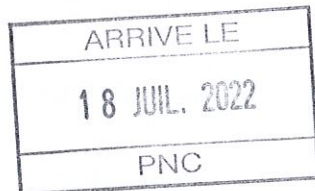


La Présidente



Nîmes, le 12 JUIL. 2022

Monsieur Henri COUDERC
Président du Parc National des Cévennes
6 bis place du Palais
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Réf : CAB/NT/AP/2022/1017

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu vos courriers des 10 mars et 30 juin derniers, par lesquels vous sollicitez l'avis du Conseil départemental sur la demande d'adhésion de la commune de Saint Félix de Pallières à la Charte du Parc National des Cévennes.

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil départemental dans sa séance du vendredi 24 juin dernier a décidé d'émettre un avis favorable à la demande d'intégration de la commune dans l'aire optimal d'adhésion du PNC.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Françoise LAURENT-PERRIGOT